

Bilan du FSDIE

CA du 28 janvier 2011

- Le FSDIE est constitué par prélèvement sur le montant de droits d'inscription payés par les étudiants non boursiers. Ce montant est fixé par la circulaire annuelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ; Il s'élevait à 12 € pour l'année universitaire 2007 - 2008, à 13 € pour 2008-2009 et à 14 € pour 2009 - 2010.
- A l'université de Lille 1, ce fonds permet de financer les projets étudiants et de verser des aides sociales ponctuelles des étudiants en grande difficulté.
- Ce fonds est attribué en totalité, depuis janvier 2009 suite à la décision du conseil d'administration du 28 novembre 2008, au bureau de la vie étudiante pour le soutien aux projets et l'aide sociale. Les dossiers sont examinés lors de sous commissions spécialisées soit dans l'aide aux projets soit dans l'aide sociale.
- Le FSDIE est scindé en deux parties : aides sociales (30 %), projets associatifs étudiants (70 %).
- En matière de soutien aux projets étudiants, les sous commissions aides aux projets comprennent des représentants du Bureau de la Vie Etudiante et de l'Espace Culture qui ont développé des services d'aide au montage de projets au bénéfice des associations étudiantes.
- En 2009 – 2010, à l'initiative des vice-présidents vie étudiante des universités de Lille 1 et Lille 3, il a été décidé de réserver une part des budgets FSDIE projets étudiants de chacune des universités partenaires au financement de projets étudiants montés en inter - universitaire et qui ont des retombées sur l'animation des deux campus.
- En 2009 – 2010, suite à la discussion concernant la charte des associations, les associations étudiantes qui ont des activités soutenues et récurrentes, peuvent obtenir des subventions à l'année. Ces subventions sont accordées dans le cadre de la commission plénière après instruction des dossiers en commission restreinte.

Bilan des dépenses fin 2009 (Septembre à Décembre 2009)

Axe 1 : Projets étudiants

Les crédits 2009 (septembre à décembre) concernent :

11 projets financés pour des montants variant de 180 € à 19 000 €.

Montant total des subventions attribuées : 35 380 €

Le reliquat « projets étudiants » sur 2009 s'élève à 38 038,96 €.

Axe 2 : Aide sociale

Les crédits 2009 (septembre à décembre) concernent :

48 aides pour des montants variant de 150 € à 1 000 €)

Montant total des aides : 23 316 €

Le reliquat « aide sociale » sur 2009 s'élève à 505,05 €.

MONTANT des dépenses vie étudiante (Projets Etudiants+ Aides Sociales) : 58 696 €

Année 2010

Budget total 2010 : 161 755 €

161 755 € en budget vie étudiante

dont 94 583 € de **FSDIE** (58 %) après ajustements réalisés en cours d'année par l'IUT A (- 2009 €) et Télécom Lille 1 (- 2983 €) et **67 172 €** de **DGF** (42 %).

A noter : part IUT A : 7 700 € ; part Télécom Lille 1 : 1917 €

AXE 1 : Subventions aux associations étudiantes pour le montage de projets

Budget : 70 % du budget total FSDIE soit 113 228,50 €

* 44 dossiers ont été constitués par les étudiants entre janvier et juin 2010 (54 entre janvier et juin 2009), 59 sur l'année universitaire 2009 – 2010 (67 sur 2008 – 2009).

39 subventions variant de 200 € à 13 500 € ont été accordées (dont 4 subventions de 300 € pour démarrage d'association) entre janvier et juin 2010. Sur l'ensemble de l'année universitaire, 50 subventions ont été accordées, et 9 projets ont fait l'objet d'un rejet.

Le nombre de projets continue de baisser mais les subventions pour certaines associations ont augmenté (projets de plus grande envergure et / ou subventions pérennes).

* Le budget consacré aux projets étudiants montés en inter – universitaire a été fixée à 15 000 € pour 2009 – 2010. Les projets ont été subventionnés sur cette base lors de deux commissions (un projet concernait une association de Lille 1 et quatre projets concernaient le festival Mix' cité).

Le total de ces subventions s'élève à 7 760 €.

* Les subventions demandées dans le cadre des activités soutenues et récurrentes ont concerné cinq associations.

Deux d'entre elles ont obtenu une subvention pérenne.

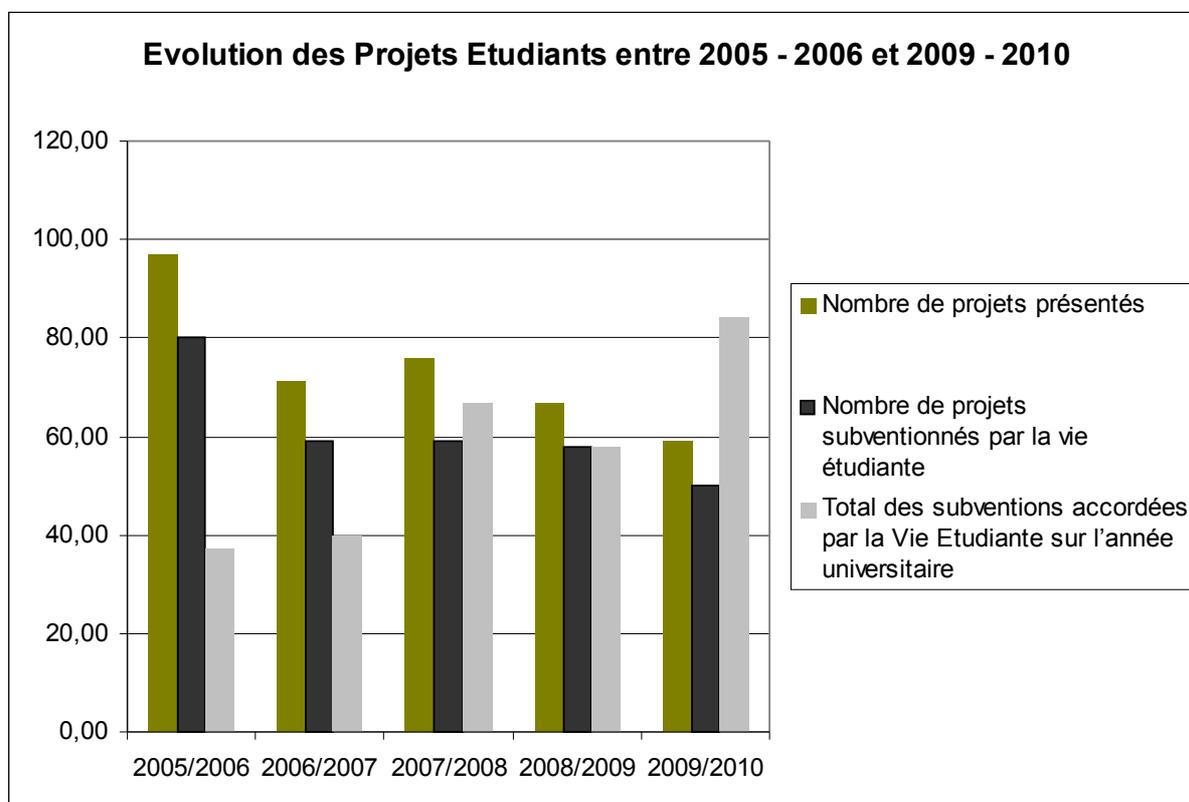
Le montant total accordé dans ce cadre est de 23 000 € (dont 15 000 € au titre de l'association sportive des étudiants de Lille 1).

* Les subventions accordées au titre de 2009 – 2010 dans le cadre du festival Mix'cité s'élèvent à 31 873 € (16 503,59 € en 2009 et 19 612 € en 2008).

14 projets ont été subventionnés en 2009 – 2010 (10 en 2008 – 2009, 10 en 2007 – 2008 et 20 en 2006 – 2007).

Cette augmentation est en partie due à l'implication exceptionnellement importante de l'association IAE EVENT qui a pris en charge une grande partie de l'animation / concert de clôture du festival (17 000 €).

Entre janvier et juin 2010, 48 960 € ont été alloués aux associations.



PROJETS ETUDIANTS : EVOLUTIONS entre 2005 – 2006 et 2009 - 2010

Année universitaire	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Nombre de projets présentés	97	71	76	67	59
Nombre de projets subventionnés par la vie étudiante	80 dont 23 en collaboration avec USTL Culture + 7 démarrages d'associations	59 dont 20 en collaboration avec USTL Culture + 4 démarrages d'associations	59 dont 24 en collaboration avec USTL Culture + 6 démarrages d'associations	58 dont 3 en collaboration avec USTL Culture + 7 démarrages d'associations	50 dont 4 démarrages d'associations
Total des subventions accordées par la Vie Etudiante sur l'année universitaire	37 726.13 €	40 498.00 €	67 295.40 €	58 022.13 €	84 340.00 €

Les projets financés peuvent être classés en 6 grandes catégories : (voir liste des projets subventionnés dans l'année) :

1 - Projets culturels et artistiques : **14 en 2009 – 2010** (22 en 2008-09, 24 en 2007-2008)

2 – Projets sportifs : **2 en 2009 – 2010** (9 en 2008-2009, 6 en 2007-2008)

3 – Projet d'animation et de vie sur le campus : **25 en 2009 – 2010** (18 en 2008-2009, 19 en 2007-2008)

4 – Projets à dominante humanitaire ou solidaires : **4 en 2009 – 2010** (2 en 2008-2009, 7 en 2007-2008)

5 – Aide à la participation aux séminaires/colloques d'étudiants : **1 en 2009-2010** (1 en 2008-2009, 2 en 2007-2008)

6 – Subvention de démarrage : **4 en 2009-2010** (7 en 2008-2009, 6 en 2007-2008)

Projets de filière : 17 en 2009 - 2010

NB₁ : les projets portant sur la santé ont disparu depuis 2007 – 2008.

NB₂ : - Sur les 50 dossiers subventionnés, 2 n'ont finalement pas été financés (condition fixée en commission non remplie) pour un montant de 550 €.

- Pour un projet où un versement en 2 fois était prévu, le 2^e versement de 500 € sous condition n'a pas été réalisé.

Nombre de projets refusés : 9

Les motifs de refus sont :

- « n'entre pas dans les critères d'attribution des subventions FSDIE » : 4 dossiers ;
- « n'entre pas dans les critères des subventions pérennes » : 2 dossiers ;
- « dossier insuffisant » : 1 dossier ;
- « insuffisance des retombées pour le campus de Lille 1 : 2 dossiers

Montant total des subventions accordées pour les projets de janvier à juin 2010 :

48 960 €

Disponible 2010 sur le budget projets : 64 268,50 €

(Disponible au 01/09/2009 :73 418,96 €)

AXE 2 : Aides sociales

Budget : 30 % du budget total soit 48 526,50 €

Ces aides sont attribuées en priorité aux étudiants inscrits en Licence et Master dont la situation sociale comporte des changements importants par rapport à l'année précédente.

Les situations des étudiants qui ne peuvent plus bénéficier de la bourse sur critères sociaux ou de l'Aide du Fonds National d'Aide d'Urgence (FNAU) du CROUS sont également prises en compte.

Très exceptionnellement, des étudiants en thèse peuvent bénéficier d'une aide.

Les étudiants ont systématiquement été reçus par une assistante sociale du CROUS (Mme BERNARD ou Mme LINQUE de manière générale) ou du SIUMPPS (Mme HALLE) qui ont établi pour chaque dossier, un rapport social (dossiers présentés aux sous commissions des 17/11/2009, 01/12/2009, 02/02/2010 et 30/03/2010).

90 dossiers ont été déposés pour la période de janvier – juin 2010
58 demandes ont été acceptées.
32 dossiers ont fait l'objet d'un refus.

Cas d'octroi de l'aide les plus fréquents

- Cursus trop longs faisant perdre le bénéfice de la bourse d'enseignement supérieur avec difficultés sociales
- Changements récents et importants de situation ne relevant pas du dispositif des bourses
- Etudiants non boursiers en grande difficulté.

Cas de refus les plus fréquents

- Absence de changement important, récent et subi
- Scolarité trop longue
- Poursuite d'études peu cohérente notamment en M2
- Dossiers incomplets

Bilan des aides à la mobilité

Le budget dédié aux aides à la mobilité des non – boursiers (rattaché au FSDIE pour le budget et l'examen des demandes) était de 4 000 €.

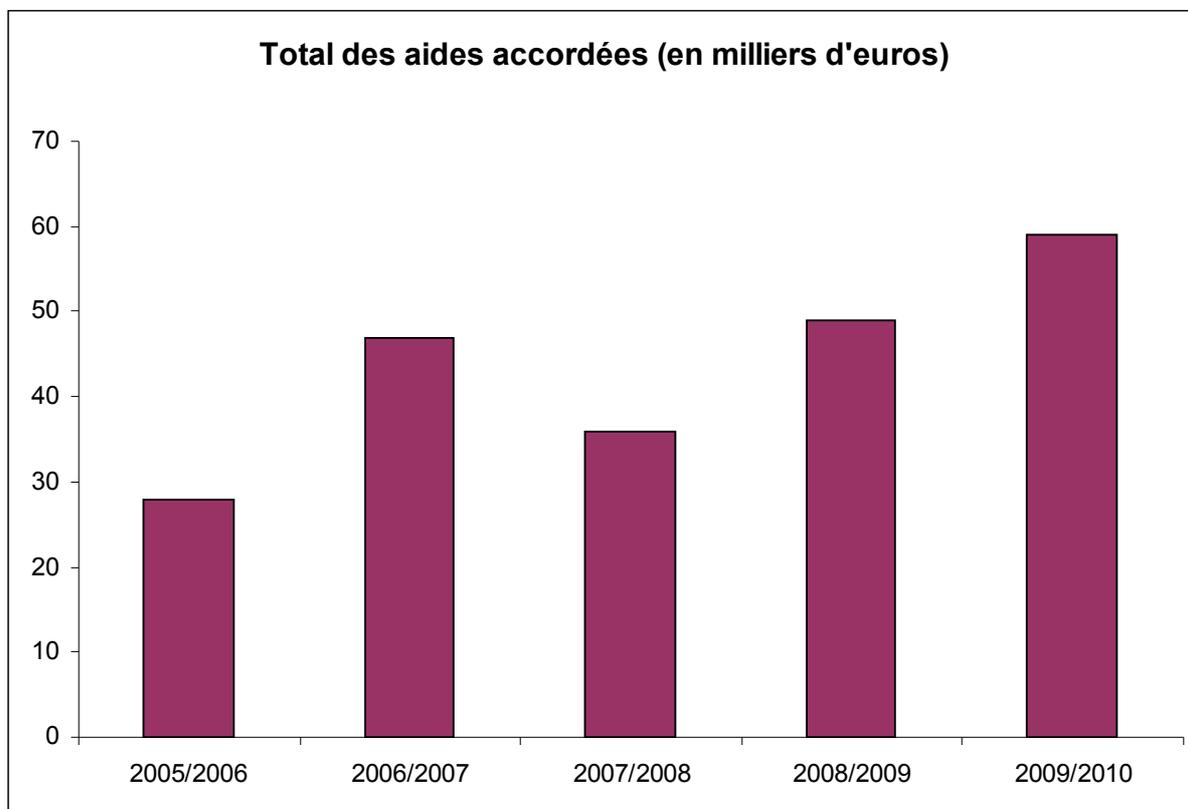
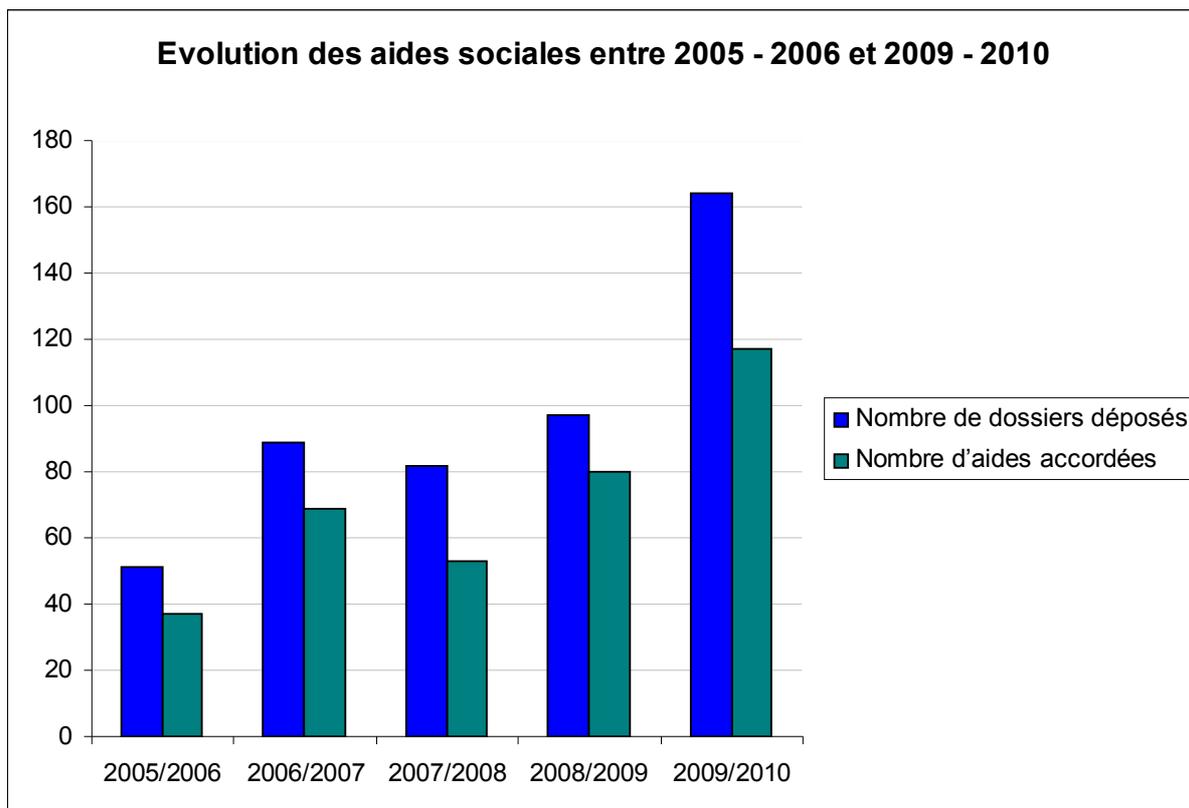
2 050 € de subventions ont été accordées à 5 étudiants bénéficiaires (stages non rémunérés ou déplacements pour des concours / frais de transport pris partiellement en charge).

MONTANT total des aides sociales accordées en 2010: 30 700 €

NB : 5 300 € ont été payés en 2010 suite à la commission de décembre 2009.

Disponible au 01/09/2010 : 17 826,50 € (26 719, 95 € en 2009)

Le report théorique de 2009 s'élève à 505,05 €.



AIDES SOCIALES : EVOLUTIONS entre 2005 – 2006 et 2009 - 2010

	2005-2006		2006-2007		2007-08		2008-2009		2009-2010	
Nombre de dossiers déposés	51		89		82		97		164	
Nombre d'aides accordées	37 aides de 200 € à 1300 €		69 aides de 300 € à 1000 €		53 aides de 192 € à 1000 €		80 aides de 192 € à 1000 €		117 * De 100 € à 1000 €	
Répartition par cycles	1 ^{er} et 2 ^{ème} cycles	3 ^{ème} cycle	1 ^{er} et 2 ^{ème} cycles	3 ^{ème} cycle	1 ^{er} et 2 ^{ème} cycles	3 ^{ème} cycle	1 ^{er} et 2 ^{ème} cycles	3 ^{ème} cycle	1 ^{er} et 2 ^{ème} cycles	3 ^{ème} cycle
	20	17	53	15	35	18	65	15	98	19
Total des aides accordées	28 600 €		47 050 €		36 542 €		49 250 €		59 316 €	

* NB : L'augmentation du nombre d'aides accordées est également liée au fait que 52 étudiants ont bénéficié d'une aide inférieure à 650 € (subvention plancher jusque 2009). La situation sociale de l'étudiant a été considérée de façon plus fine qu'auparavant. Il a été notamment tenu compte du fait que l'étudiant était ou non logé dans la famille ou de façon indépendante. Il a également été tenu compte de la distance entre lieu de résidence et lieu d'études.